



## MAIRIE

27, rue principale  
68127 OBERENTZEN

Tél. : 03 89 49 45 13

Fax : 03 89 49 48 21

Mél :

[oberentzen.mairie@wanadoo.fr](mailto:oberentzen.mairie@wanadoo.fr)

Site Internet :

[www.oberentzen.com](http://www.oberentzen.com)

## HORAIRES

Lundi & Jeudi  
14 h 15 à 18 h 30

Mardi & Vendredi  
08 h 15 à 11 h 30

Mercredi  
09 h 30 à 11 h 30

## PERMANENCES

Le Maire ou les Adjointes peuvent être rencontrés sur rendez-vous ou lors des permanences de 17 h 30 à 18 h 30 les lundis, mardis ou jeudis

## SOMMAIRE

### Agenda

**Elections municipales**  
**Délibérations municipales**  
**Pastilles d'iode**  
**Plan Communal de Sauvegarde**  
**Evolutions communales**  
**Au chevet de la forêt**  
**Marche du Tchad**  
**Sainte Barbe**  
**11 novembre**  
**Fête des Aînés**  
**Jubilaires**  
**Anniversaires**

# OBERENTZEN INFO N°14

**Décembre 2019**



En cette fin de mandat, je tiens à remercier très sincèrement les conseillers municipaux et la secrétaire de mairie pour leur travail et leur engagement au sein de la commune ainsi que pour la confiance sans faille qu'ils m'ont témoignée tout au long de la mandature.

En leur nom et à titre personnel,  
je vous souhaite, chères concitoyennes, chers concitoyens,  
une excellente année 2020 !

Qu'elle soit pour vous et vos proches source de bonheur et de succès et que la santé soit au rendez-vous !

A l'aube de cette nouvelle année, j'adresse une pensée spéciale à celles et ceux qui sont touchés par les épreuves de la vie, la maladie, la solitude.

Que la nouvelle année leur apporte courage, réconfort et espérance !

*René MATHIAS*

## Elections municipales : 15 & 22 mars 2020 de 8 h – 18 h

A ces mêmes dates sont également renouvelés les conseillers communautaires qui siègeront au sein des Communautés des Communes. Dans les communes de moins de 1000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés au sein du conseil municipal nouvellement élu dans l'ordre du tableau (Maire, Adjointes puis Conseillers Municipaux) et dans la limite du nombre de sièges à pourvoir. Deux sièges sont attribués à notre commune.

Les demandes d'inscription sur les listes électorales pour participer à ce scrutin devront être déposées au plus tard le vendredi 7 février 2020.

## AGENDA 1<sup>er</sup> semestre

- ➔ Dimanche **12 janvier 2020 à 16 heures** : concert des voix de l'Ill et des voix liées de Hirtzfelden au profit de la rénovation de l'église. Association de jumelage – **Eglise d'Oberentzen**
- ➔ Mercredi **05 février 2020** : Assemblée Générale Association de Jumelage – Niederentzen
- ➔ Dimanche **08 mars 2020** : Ouverture de la saison de pêche – Etang du Grienle
- ➔ Samedi **04 avril 2020** : 28<sup>e</sup> Loto de l'Association Sportive Oberentzen/Niederentzen à Meyenheim
- ➔ Jeudi **7 mai 2020** : Commémoration anticipée de l'armistice de 1945
- ➔ Samedi **20 juin 2020** : Fête de la Musique de la chorale et de l'amicale des pompiers d'Oberentzen

La communication étant réglementée en période électorale, vous ne trouverez pas l'Edito de Monsieur le Maire dans ce dernier bulletin de la mandature.

*Séance du 18/07/2019*

### ■ Réfection extérieure de l'église : choix des prestataires

Dans le cadre de la réfection extérieure de l'église d'Oberentzen, il a été délégué à la Communauté de Communes du Centre Haut Rhin un mandat de maîtrise d'ouvrage. La maîtrise d'œuvre quant à elle a été confiée à M Isner, architecte à Colmar.

Une consultation en procédure adaptée a été organisée par la CCCHR en vue de l'attribution des différents lots.

Après analyse des offres, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les travaux à :

Lot N° 1 - Echafaudage/couverture/zinguerie : Entreprise SCHOENENBERGER

Montant hors taxe : 175 088,19 €

Lot N° 2 - Traitement de la charpente : Entreprise FENNEC

Montant hors taxe : 11 245,00 €

Lot N° 3 - Maçonnerie/pierres de taille : Entreprise SCHERBERICH

Montant hors taxe : 84 067,18 €

Lot N° 4 - Protection extérieure des vitraux : Entreprise MIROITERIE VITRERIE DE LA PLAINE (MVP)

Montant hors taxe : 23 680,00 €

### ■ FPIC

Le **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales** (FPIC) est un fonds de péréquation horizontale entre communes et intercommunalités, créé par la loi de finances de 2011 et mis en place en 2012, à la suite de la suppression de la taxe professionnelle. Ce fonds de solidarité, le FPIC, est alimenté par les intercommunalités ayant un potentiel financier important pour les redistribuer aux intercommunalités ayant un potentiel financier peu important.

Pour l'année 2019, la contribution de la commune d'Oberentzen au titre du FPIC est de 11 151 €. En conseil communautaire du 08 juillet 2019, la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin a décidé de prendre en charge la moitié de la dépense versée par chaque commune. Ainsi pour Oberentzen, la CCCHR versera 5 576 €. 5 575 € resteront à la charge de la commune.

### ■ Révision des statuts du Syndicat Mixte d'Electricité et de Gaz du Rhin

Le comité syndical du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin a adopté de nouveaux statuts en date du 24 juin 2019. Les modifications concernent essentiellement :

- La réaffirmation de la propriété du Syndicat sur les ouvrages des réseaux publics d'électricité et de gaz.
- L'accompagnement par le Syndicat, des collectivités et groupements en terme d'éclairage public, de planification énergétique et de mobilité propre (articles L 2224-37 et suivants du CGCT)
- La mise en place de la Commission Consultative Paritaire Energie (article L 2224-37-1 du CGCT)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent les nouveaux statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin à l'unanimité.

*Séance du 25/11/2019*

### ■ Devis ONF

Comme lors de sa précédente intervention au sein du Conseil Municipal le 18 juillet 2019, M DROUIN, agent de l'ONF détaille les nombreux dégâts dans la forêt communale dus à la sécheresse. Il convient d'abattre au plus vite de nombreux arbres menacés de dépérissement afin de les vendre très rapidement par le biais d'une souscription de contrats avec les professionnels du secteur de la filière bois.

Les dépenses s'élèvent à 16 120 € et les recettes à 28 150 € soit un bénéfice attendu pour la commune de 12 030 €. Le conseil donne son accord. (voir article page 8)

### ■ Arrêté concernant les dépôts sauvages d'ordures

Le maire donne lecture intégrale de l'arrêté pris le 25 novembre 2019 :

*Les dépôts sauvages d'ordures ménagères ou de détritrus de quelque nature que ce soit sont interdits sur l'ensemble du territoire. L'auteur de l'infraction qui aura pu être identifié sera mis en demeure de procéder à leur élimination dans un délai de 48 heures. Faute d'avoir procédé à leur élimination, il sera procédé à l'enlèvement des déchets aux frais du responsable du dépôt sauvage moyennant le paiement d'une somme forfaitaire de 200 €.*

*Par ailleurs, tout contrevenant s'expose à une amende prévue par le code pénal.*

L'arrêté intégral est consultable en mairie.

### ■ Réajustement du planning de l'agenda concernant la mise en accessibilité des bâtiments dans le cadre de la loi handicap du 11 février 2005

En 2016, la commune a transmis à la préfecture un calendrier s'étalant sur 9 ans (2015- 2024) pour la mise en conformité à la loi handicap des espaces communaux : école, église, mairie, club-house de l'Ason, cimetière.

Une circulaire du préfet de juillet 2019 a notifié à la commune que le calendrier n'a pas été validé par ses services qui exigent une accélération du processus de mise en conformité. Un nouveau calendrier de 6 ans (2015 – 2021) a donc été présenté au Conseil. Approuvé à l'unanimité, le document réactualisé sera transmis à Monsieur le Préfet pour validation.

### ■ Compte administratif du Lotissement Les Blés

Le compte administratif du Lotissement les Blés est établi comme suit :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 294043.31 € et les recettes à 50.65 € soit un déficit de 293992.62 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 0 € et les recettes à 93 662.27 € soit un excédent de 93 662.27 €

**Résultat de clôture 2017 : 200 330.35 €**

**Résultat de clôture 2018 : - 200 330.35 €**

Après délibération, les membres du Conseil Municipal approuvent le CA de clôture du Budget Lotissement les Blés à l'unanimité.

### ■ Plan communal de sauvegarde (PCS)

Le Plan communal de sauvegarde a été présenté et adopté à l'unanimité.

(Voir pages 5 et 6 l'essentiel du PCS présenté au Conseil)

### ■ Vergers communaux

A l'est du ban communal, entre Ill et Canal Vauban, la commune dispose d'une parcelle laissée en friche. Il est proposé d'y planter une dizaine d'arbres fruitiers. MM. Martin Jaeggy et Frédéric Reymann proposent de procéder à cette plantation en y associant les écoliers.

## Campagne de distribution de pastilles d'iodes

Dans le cadre du dispositif de protection des populations en cas d'accident nucléaire, les autorités ont décidé d'élargir le périmètre de distribution d'iode. Notre commune fait désormais partie de ce périmètre. Ainsi une campagne de distribution de pastilles d'iode a-t-elle démarré depuis quelques semaines. Certaines personnes n'ont pas été destinataires d'un bon de retrait. Elles peuvent cependant retirer ces comprimés dans une pharmacie sur simple présentation d'un justificatif de domicile. La liste des pharmacies participant à la campagne de distribution est accessible sur le site [distribution-iode.com](http://distribution-iode.com). Les pharmacies d'Oberhergeheim, de Rouffach et d'Ensisheim font partie de ce réseau.

Pour toutes questions, le numéro vert suivant est à disposition du public 0 800 96 00 20. Ce service d'appel est gratuit du lundi au vendredi de 10h à 18h30 et le samedi de 10h à 12h.

## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Le Plan Communal de Sauvegarde est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du Maire, pour gérer au mieux les situations d'urgence ou de crises survenant en cas d'événements majeurs climatiques, technologiques, sanitaires...

→ Ce plan se comprend une cellule de crise déclinée dans l'organigramme ci-dessous :

### ORGANIGRAMME DE LA CELLULE DE CRISE

#### MAIRE

- Se rend sur place
- Active le PCS si nécessaire
- Prend les premières mesures d'urgence
- Reste en liaison avec la mairie, la préfecture
- Valide les décisions techniques proposées par la cellule opérationnelle
- Mobilise les moyens

#### POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL (ELUS)

##### Responsable

- Se rend en mairie
- Appelle les membres de la cellule opérationnelle
- Diffuse l'alerte à la population

##### Secrétaire

- Se rend à la mairie
- Demande un bilan au maire
- Appelle les secours

#### CELLULE OPERATIONNELLE

- Assure la coordination entre les décisions prises au PCC et les secours réalisés sur le terrain
- Sécurise les zones à risque
- Assure au mieux les missions de secours en cas d'absence des services spécialisés
- Assiste les personnes sinistrées
- Gère les moyens humains et matériels

→ Ce plan se comprend un inventaire des risques avec des actions à mener

#### Risques naturels

- **Sismiques** (sismicité modérée)  
→ Informer la population, Avertir les secours, Recenser les besoins, Regrouper les éventuels blessés...
- **Inondations** (remontée de nappe, rupture de digue)  
→ Surveiller les secteurs à risque, Informer la population, Recenser les besoins, Déployer les moyens opérationnels, Faire évacuer, Assurer l'assistance des sinistrés...

#### Aléas climatiques

- **Vigilance météo** : orages, vents, neige verglas...  
→ Informer la population de la conduite à tenir en relayant les prévisions du service interministériel de la protection civile, Faire évacuer chapiteaux, établissements scolaires..., Réquisitionner les matériels nécessaires...
- **Grand froid / canicule**  
→ Tenir à jour la liste des personnes âgées, dépendantes résidant dans la commune, Informer de la conduite à tenir

#### RISQUES IDENTIFIES

#### ACTIONS A MENER

#### Risques technologiques

- **Nucléaire**  
→ En amont informer la population de la nécessité de retirer les comprimés d'iode dans les pharmacies identifiées, Veiller à approvisionner en amont l'école, la mairie, l'église de comprimés d'iode.
- **Transport de matières dangereuses** (voie routière, canalisation)  
→ Donner l'alerte et diffuser les premières consignes de mise en sécurité, Recenser les besoins, Prévenir les secours, la préfecture...

#### Risques sanitaires

- **Pandémie grippale**  
→ Informer la population de la conduite à tenir

→ Ce plan prévoit un recensement des moyens permettant de faire face à la crise.

## DIFFERENTS MOYENS

### Moyens humains :

- Sapeurs-pompiers volontaires
- Associations
- Professions médicales
- Réserve communale de Sécurité Civile

### Moyens matériels : (voir annuaire des moyens privés)

- Tracteurs
- Tractopelles
- Remorques
- Camions / utilitaires
- Groupe électrogène

### Moyens d'accueil :

- Salle polyvalente 180 m2
- Ecole 360 m2
- Mairie 140 m2
- Mairie étage 140 m2
- Eglise 300 m2

### Moyens de ravitaillement :

- Boulangerie Grisey Niederentzen
- ALDI Niederhergheim
- Intermarché Rouffach
- Auchan Ensisheim

### Moyens d'alerte :

#### Qui alerte ?

Maire, adjoints, membres de la cellule opérationnelle, secrétaire de mairie...

#### Quand alerter ?

En cas de danger avéré et imminent sur décision du Maire ou son représentant.

**Qui alerter ?** Selon la menace, la population entière ou une partie de la population.

#### Comment alerter ?

→ Diffusion d'un signal sonore :

- sirène communale actionnée manuellement 3 coups d'une minute espacés de 30 secondes. Un coup de 30 secondes pour la fin de l'alerte.
- Klaxon continu d'un véhicule circulant dans les rues

→ Diffusion d'un message d'alerte :

- Téléphone
- Personnes sur place

**Veillez trouver dans le présent bulletin sur feuille volante un**

## **APPEL CITOYEN DANS LE CADRE DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE.**

**Les personnes volontaires voudront bien déposer le document en mairie pour le 17 janvier 2020.**

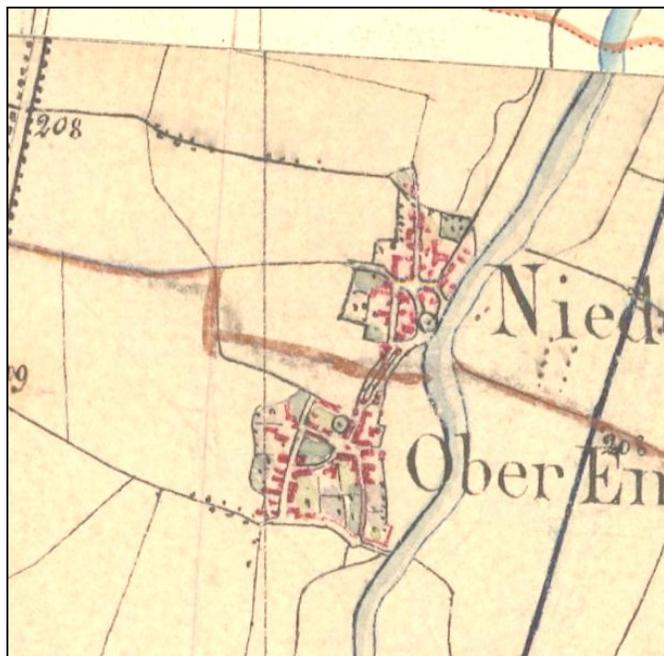
**Un annuaire des moyens humains et un inventaire du matériel disponible seront alors établis.**

**Les citoyens qui se seront portés volontaires seront informés des modalités pratiques de la mise en œuvre du PCS.**

## Evolution des 2 ENTZEN sur un siècle et demi

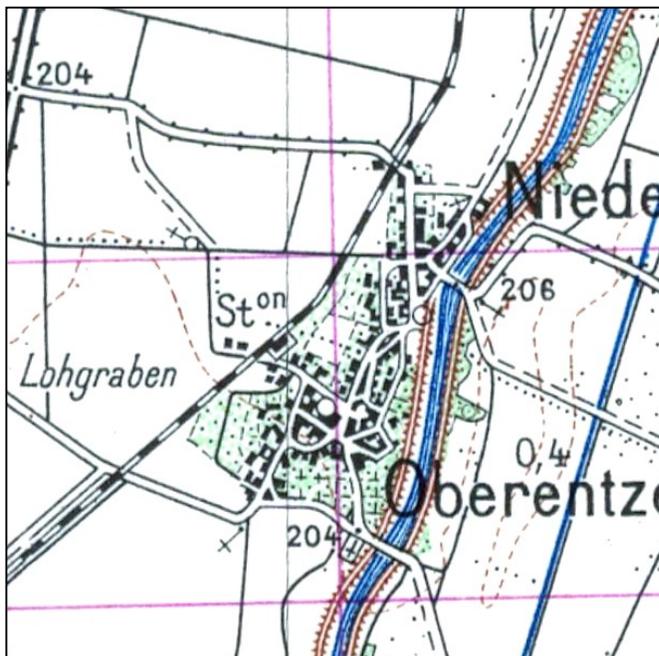
### Milieu du 19<sup>ème</sup> siècle

Oberentzen et Niederentzen ne se touchent pas encore.  
La nationale est déjà aménagée.  
Il n'y a pas de pont sur l'Ill.  
La référence de nivellement est 4 m plus haut qu'actuellement



### Milieu du 20<sup>ème</sup> siècle

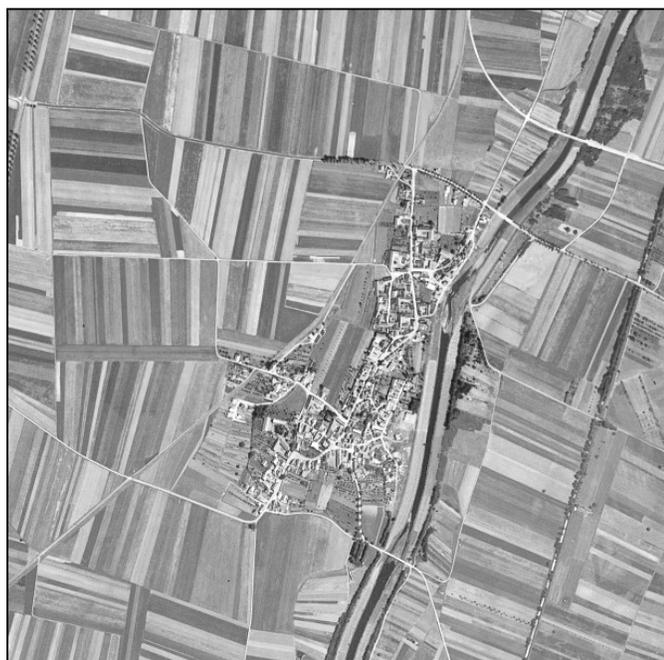
Le chemin de fer est construit.  
Le tracé du lit de l'Ill a été rectifié.  
Il y a un pont dans chaque village.  
Les routes sont aménagées.  
Les 2 villages se touchent.  
Le cimetière est implanté près de l'Ill.



## OBER NIEDER ENTZEN

### 1960

La liaison ferroviaire vers la BA est en place.



### 2010

L'Autoroute A35 remplace la Nationale 422.  
Oberentzen : Lotissement Saint Nicolas - du Hinterwasser - des Bleuets  
Niederentzen : Lotissement Zigadell, des Laenders et des Marguerites

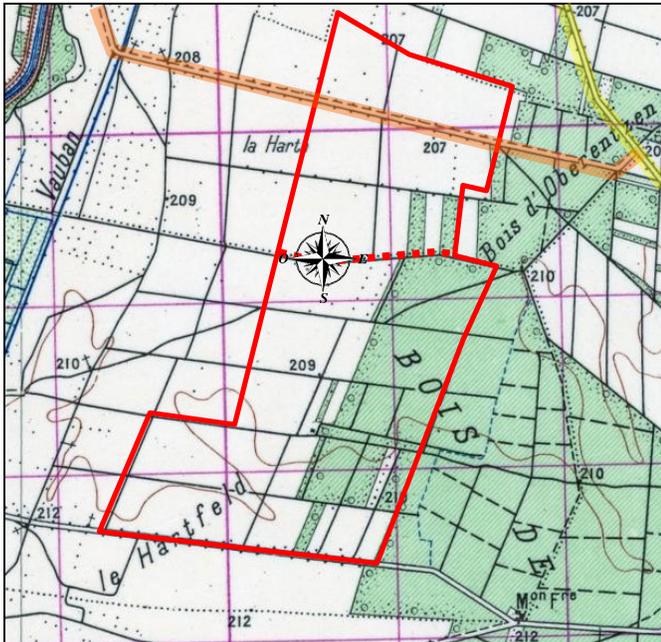


## Emprise militaire sur notre ban communal

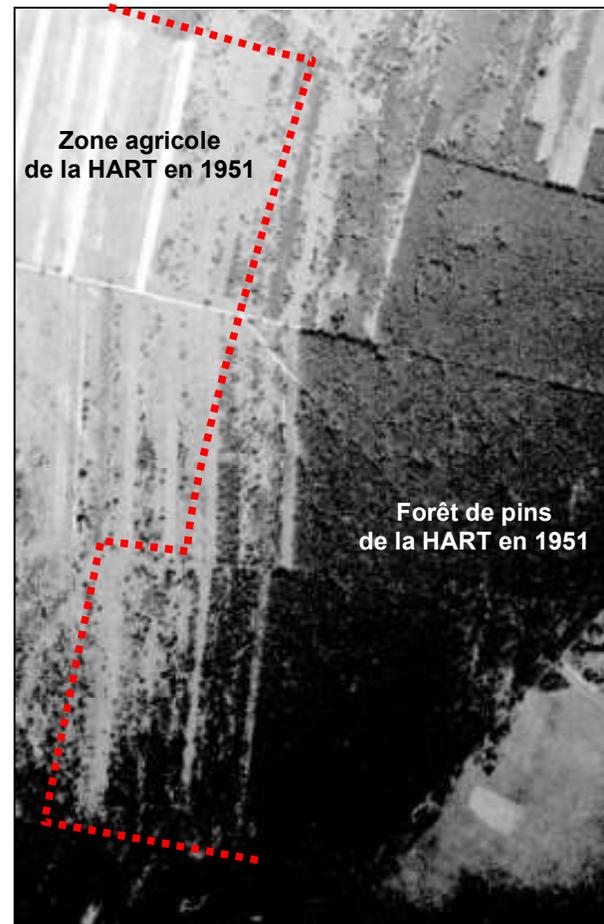
Fond de carte topographique année 1950.

Côté Nord : ban d'Oberentzen - Côté Sud : ban de Meyenheim.

En orange, l'ancienne route départementale qui passait rue de la Hardt pour rejoindre le pont de l'Ill, puis le pont du canal, traversait la zone agricole et la forêt de la Hardt, avant de rejoindre la route de Hirtzfelden.



Projection fictive de la position de l'enceinte grillagée actuelle sur une photo aérienne de 1951



## Au chevet de notre belle forêt

La forêt n'est pas en danger mais il est indispensable de savoir reconnaître les principaux ravageurs et maladies pour pouvoir les surveiller et agir au meilleur moment.

Les scolytes de l'EPICEA : il s'agit de deux espèces d'insectes, le typographe et le chalcographe, qui creusent des galeries sous l'écorce des épicéas vivants et qui engendrent généralement la mort des arbres. Les premiers vols arrivent à partir du mois de mai - juin.

La maladie des rameaux du FRENE est apparue depuis 2008 en Alsace et s'est rapidement répandue. Il s'agit d'un champignon qui infecte les tissus conducteurs de l'arbre et peut entraîner la mort des jeunes arbres. Ce champignon s'appelle *Chalarea fraxinea*.

Le dépérissement des CHENES en Plaine d'Alsace est un phénomène plus global dont les origines sont les modifications de l'hydrologie souterraine en plaine, la succession de périodes de sécheresse et des attaques de processionnaires du chêne et d'agriles. Les chauve-souris et les mésanges sont des prédatrices actives des processionnaires.

Photos : novembre 2019



Le revêtement extérieur du tronc, des branches et des racines est attaqué et disparaît, l'arbre meurt et au premier coup de vent tombe.

Pour anticiper le dépérissement des beaux arbres à grume et faire le nettoyage des arbres déjà malades, dans la forêt de la Thur, le conseil municipal a approuvé un programme de travaux d'exploitation pluriannuel. D'un montant HT de 39 620 € dont 16 120 € à charge de la commune, ce programme de coupe exceptionnel, piloté par l'ONF (Office national des forêts) consiste en :

- Abattage, façonnage et débardage d'un volume de 200 M3 de grumes de charme et frêne.
- Exploitation mécanisée d'un volume de 300 M3 de bois d'industrie de 4m de longueur.
- Exploitation mécanisée d'un volume de 1000 M3 de copeaux de bois énergie.

Après la vente du bois pour 5 1650 €, il restera 12 030 € de bénéfice à la commune. De plus, après cette opération de mise en sécurité du massif forestier, la vente de bois de chauffage aux particuliers pourra reprendre.

## La commune d'Oberentzen et le Régiment de Marche du Tchad



**Le régiment de marche du Tchad est implanté depuis 2010 sur le ban des communes de Meyenheim et d'Oberentzen.**

Il est composé de 1 200 hommes et femmes, d'un état-major et de 7 compagnies :  
4 compagnies de combat sur VBCI (Véhicule Blindé de Combat de l'Infanterie)  
1 compagnie d'éclairage et d'appui  
1 compagnie de commandement et de logistique  
1 compagnie de réserve



Il dispose également de véhicules blindés de reconnaissance (VBL), de divers camions et véhicules tactiques. Les hommes sont équipés du système FELIN (Fantassin à Equipement et Liaisons INTégrés) Son quartier, baptisé colonel Dio du nom de son premier chef de corps, s'étend sur 385 hectares et comprend, outre la zone vie, une zone de manœuvre et d'instruction comprenant une zone de combat en zone urbaine, un parcours VBCI, un parcours d'aguerrissement de niveau groupe et un complexe regroupant toutes les installations de simulation.

Depuis sa professionnalisation en 1997, le RMT est le régiment de l'armée de Terre qui a été le plus projeté en opérations : Kosovo, Bosnie, Macédoine, Afghanistan, Tchad, Côte d'Ivoire, Sénégal, Liban, Mali, Centrafrique, En 2017-2018, le régiment a armé le groupement tactique désert « Alsace » et contribué à la lutte contre les groupes armés terroristes dans le cadre de l'opération Barkhane. Il renforce régulièrement le dispositif opérationnel de lutte contre l'orpaillage illégal en Guyane.

Source : Armée de terre

Suite à une demande du régiment de marche du Tchad, le conseil municipal a voté une coupe à blanc exceptionnelle dans la forêt de la Hardt. Cette coupe dégage le grillage d'enceinte, évitera aux arbres qui tombent d'abimer la clôture et permettra à l'avenir d'entretenir un passage. La matérialisation d'une surface de 1 400 m de long et 10 m de large a mobilisé trois personnes pendant 3 demi-journées. Leur matériel : machettes, corde d'arpentage de 10 m et bombes de peinture.



## Fête de la Sainte Barbe



Les médaillés de la Sainte Barbe :

Eric Schilling,  
Sébastien Hoegy,  
Jean-David Haag,  
Christophe Hausherr  
(Chef de corps du CPI d'Oberhergheim)

## Cérémonie du 11 novembre

En respect avec la tradition, la cérémonie anticipée du 11 novembre s'est déroulée en trois temps : messe du souvenir, hommage devant le Monument aux Morts suivi de la remise de trois décorations (MM. Freudenreich, Hebding Bernard et Dintrich) puis verre de l'amitié.

Pour cette édition 2019, méditons ces extraits du message de la Secrétaire d'Etat aux Armées lu par Monsieur le Maire : *La Nation n'oublie pas ses enfants tombés au champ d'honneur et elle salue toutes les Nations qui ont partagé le même combat... La préservation de notre indépendance, notre liberté et nos valeurs reposent sur ceux qui ont donné leur vie pour les défendre.*

Merci aux organisateurs et à tous ceux qui ont contribué, par leur participation active, par leur présence, par leur fidélité à ce rendez-vous, à l'hommage rendu à **toutes les filles et à tous les fils de France qui, dans tous les conflits, hier comme aujourd'hui, ont accompli leur devoir jusqu'au don suprême.**



*Photos Christian WERTHE*

Les récipiendaires de la gauche vers la droite :

M. Freudenreich – Niederentzen,

M. Hebding – Oberentzen,

M. Dintrich - Niederentzen

De gauche à droite : Adjudant Jérôme Charmont – Gendarmerie, Jean-Marie Gutleben – Président de l'UNC, Major Raymond Koegelé – RMT, René Mathias – Maire d'Oberentzen, Jean-Pierre Widmer – Maire de Niederentzen, Patrice Werner – Maire de Munwiller.

## Fête des Aînés



*Photos Christian WERTHE*

Sur invitation de la municipalité, près de 70 personnes se sont retrouvées pour un repas festif le dimanche 8 décembre. En présence de Monsieur le Maire, de plusieurs Conseillers Municipaux, de la secrétaire de mairie, de Monsieur le Curé Jimmy et de Monsieur le Député Schellenberger, nos aînés ont pu passer un agréable dimanche agrémenté par les chants de Noël interprétés par des membres de la chorale. Fidèle à ce rendez-vous, le duo Soft Trumpet a assuré l'ambiance musicale tandis que les responsables de l'Ason ont assuré le service. Merci à tous pour leur contribution à la réussite de cette fête. Et félicitations à Mmes Louise Gutleben et Hortense Ernst les doyennes de l'assemblée respectivement âgées de 101 et de 93 ans.

## Jubilaires



**Monsieur Jean-Michel WEISS**

85 ans  
01 octobre 1934



**Monsieur André HEBDING**

85 ans  
26 octobre 1934



**Chaleureuses  
félicitations**

**Monsieur Pierre HEBDING**

80 ans  
06 novembre 1939



**Monsieur Joseph JAEGGY**

90 ans  
11 novembre 1929

## Anniversaires premier semestre 2020

### Janvier

ZUMBIEHL	Anne Marie	10/01/1941	79 ans
FRANTZ	Bernard	12/01/1949	71 ans
MERIAN	Denise	14/01/1940	80 ans
JENNY	Louis	22/01/1930	90 ans
BURGART	Jeanne	23/01/1933	87 ans
GUIDEMANN	Sébastien	25/01/1949	71 ans
BINGLER	Madeleine	26/01/1937	83 ans
LINDNER	Monique	29/01/1945	75 ans

### Février

BRETZ	Fernand	01/02/1929	91 ans
ANTONY	Maria	03/02/1928	92 ans
ERNST	Roger	06/02/1936	84 ans
KRIL	Michèle	07/02/1947	73 ans
BASS	René	07/02/1937	83 ans
FUX	Odette	09/02/1931	89 ans
KUHN	Antoinette	14/03/1945	75 ans
MEYER	Monique	19/02/1940	80 ans
LAUGA	Gérard	21/02/1950	70 ans

# A GLECKLIKER GEBURTSTAG

### Mars

SCHMIDLIN	Marie Thérèse	09/03/1948	72 ans
CAILLE	Odile	10/03/1934	86 ans
BOLL	Raymond	12/03/1950	70 ans
HEBDING	Robert	22/03/1946	74 ans
BINGLER	Jean-Pierre	23/03/1936	84 ans
ZUMBIEHL	Joseph	30/03/1941	79 ans

### Avril

ARNOLD	Marie Louise	01/04/1928	92 ans
ERNST	Suzanne	01/04/1945	75 ans
WEISS	Marthe	02/04/1935	85 ans
DUSSAUCY	Roland	05/04/1948	72 ans
GRAFF	Daniel	09/04/1948	72 ans
BAUER	Daniel	10/04/1948	72 ans
GUTLEBEN	Lucien	17/04/1949	71 ans
BONACIER	André	17/04/1944	76 ans

### Mai

MEYER	Antoine	02/05/1933	87 ans
ULMER	Achille	10/05/1931	89 ans
LINDNER	Marguerite	14/05/1931	89 ans
LAUGA	Danielle	14/05/1946	74 ans
SCHANGEL	Jean-Paul	15/05/1937	83 ans
BEUTLER	Angèle	15/05/1933	87 ans
BASS	Marie Claire	23/05/1938	82 ans
THOMANN	Astrid	27/05/1936	84 ans

### Juin

SCHLECHT	Jean-Paul	01/06/1947	73 ans
GUTLEBEN	Jean-Simon	02/06/1940	80 ans
COLLETTE	Michel	14/06/1934	86 ans
BAUMERT	Yvan	22/06/1950	70 ans
REYMANN	André	22/06/1950	70 ans
DUSSAUCY	Marlène	26/06/1946	74 ans

### **OBERENTZEN INFO N°14 – 2019**

■ Journal d'informations communales ■ Tirage : 280 exemplaires ■ Directeur de la publication : René MATHIAS, Maire  
 ■ Rédaction : H. ANTONY - P. ANTONY – H. BAUER - B. BRENDLE – N. HEGY - Ch. WERTHE